

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 23

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Lucile VALADAS, David PENOT, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurent JARRY, Alain AUTHIER,

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 16 septembre 2024

Danielle TODESCO donne procuration à Marie-Noël BERGER en date du 10 septembre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Clément RAVAUD en date du 23 septembre 2024

Martine LERICHE donne procuration à Lucile VALADAS en date du 23 septembre 2024

Valérie MILLON donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 23 septembre 2024

Anca VORONIN donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 23 septembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 25 septembre 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 25 septembre 2024

Jean-Pierre GAUGIRAN donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 25 septembre 2024

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance Marie-Pierre ROBERT

Objet : Création de postes

Délibération 2024 - 89

Afin de pérenniser la situation d'un agent contractuel intervenant en milieux scolaires depuis plusieurs années il convient de créer le poste suivant :

Création de poste	1 adjoint territorial d'animation À temps complet	01/10/2024
--------------------------	--	------------

Afin de permettre la nomination d'un agent ayant obtenu le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe il convient de créer au sein du CCAS le poste suivant :

Création de poste	1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe À temps complet	01/10/2024
--------------------------	---	------------

À la suite des dossiers présentés à la promotion interne 2 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, il convient donc de créer les postes suivants afin de pouvoir les nommer au sein du CCAS et au sein du service des sports :

Création de poste	2 agents de maîtrise À temps complet	01/12/2024
--------------------------	---	------------

À la suite d'un départ en mutation au sein de la médiathèque, il convient de créer les postes suivants pour anticiper le futur recrutement :

Création de poste	1 adjoint du patrimoine À temps complet 1 adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe À temps complet 1 adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe À temps complet 1 assistant de conservation À temps complet 1 assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe À temps complet 1 assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe À temps complet	01/10/2024
--------------------------	--	------------

Dans le cadre d'un futur départ en retraite au sein du service accueil-population, il convient de créer les postes suivants pour anticiper le futur recrutement :

Création de poste	1 adjoint administratif À temps complet 1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe À temps complet 1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe À temps complet 1 rédacteur À temps complet 1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe À temps complet 1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe À temps complet	01/10/2024
--------------------------	--	------------

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques de la collectivité liée au départ en retraite du Directeur des Services Techniques en 2025, il convient de créer les postes suivants :

Création de poste	2 techniciens À temps complet 1 technicien principal de 1 ^{ère} classe À temps complet 1 ingénieur À temps complet 1 ingénieur principal À temps complet	01/10/2024
--------------------------	--	------------

Dispositions générales applicables aux créations de postes ci-avant :

Conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique territoriale, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. Dans cette hypothèse, la durée des contrats successifs ne pourra excéder un total de six années. À l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne pourra être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les déclarations de vacance d'emplois effectuée auprès du CDG 87 ;

VU l'avis du CST en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire de procéder à la création des postes visés ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la création des postes telle que détaillée comme ci-dessous :

Création de poste	1 adjoint territorial d'animation À temps complet	01/10/2024
	1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe À temps complet	
	1 adjoint du patrimoine À temps complet	
	1 adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe À temps complet	
	1 adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe À temps complet	
	1 assistant de conservation À temps complet	
	1 assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe À temps complet	
	1 assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe À temps complet	
	1 rédacteur À temps complet	
	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe À temps complet	
	1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe À temps complet	

	2 techniciens À temps complet 1 technicien principal de 1 ^{ère} classe À temps complet 1 ingénieur À temps complet 1 ingénieur principal À temps complet	
Création de poste	2 agents de maitrise À temps complet	01/12/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 26 septembre 2024

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **- 1 OCT. 2024**

Publié ou notifié

2 OCT. 2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB89

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/09/2024

Objet : Création de postes

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Autres catégories de personnels

Date de télétransmission : 01/10/2024

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB89_Creation de postes.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240926-DELIB89-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/10/2024